



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
Métropole Rouen Normandie

**4.2 - Règlement graphique**  
**4.2.3 - Planche 3 : Plan des risques**

Approuvé le 13 février 2020  
Modifié le 25 septembre 2023

Plan n° 81



Echelle : 1 / 5 000  
0 5000 m  
100 m



- RISQUES NATURELS**
- Plan d'exposition aux risques (PER)
    - Limite de PER
  - Plan de prévention des risques inondation (PPRI)
    - PPRI approuvé
  - Risque ruissellement (hors PPRI)
    - Aléa faible
    - Aléa moyen
    - Aléa fort
  - Risque débordement de cours d'eau (hors PPRI)
    - Aléa faible
    - Aléa moyen
    - Aléa fort
    - Etude spécifique Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.6
  - Zone de vigilance (hors PPRI)
    - Zone de vigilance
  - Remontée de Seine
    - Remontée de Seine
  - Risque faïence
    - Etude spécifique Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.5
    - Zone de risque
  - Risque cavité
    - Zone de risque cavité souterraine
- RISQUES TECHNOLOGIQUES**
- Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
    - PPRT approuvé
  - Installation classée protection de l'environnement (ICPE) ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété
    - ICPE ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété
- Limite communale
  - PSMV
  - Emprise bâtie
  - Parcelle cadastrale

